REGLEMENT INTERIEUR DU STADE LANGONNAIS ATHLETISME SAISON 2016/2017

1) ADHESION:

Celle-ci sera effective lorsque le prétendant sera en possession d'une licence FFA obtenue après le règlement de son coût incluant l'assurance et la cotisation due au club.

Un certificat médical datant de moins de 6 mois sera nécessaire à l'établissement de cette licence ainsi que le coupon du présent document signé.

2) ENTRAINEMENTS:

Tout licencié se doit d'assister (à ou aux) entraînements dispensés par les éducateurs diplômés du club. Quelle que soit sa catégorie, l'adhérent se doit de respecter les horaires fixés en début de saison. En cas d'impossibilité, il convient d'en avertir son entraîneur. (coordonnées rubrique contact) Après des absences répétées et sans aucune nouvelle de l'athlète, le club pourra prendre la décision de l'exclure. En cas de force majeure (météo, absence inopinée encadrant..), ne pas déposer votre enfant avant de vérifier qu'il peut être accueilli.

3) COMPETITIONS:

Le Stade Langonnais Athlétisme participe à la plupart des compétitions départementales, régionales voire nationales. Une sélection de ces sorties est inscrite au calendrier en début de saison. (voir rubrique calendrier) L'athlète se doit de participer au minimum aux championnats de Gironde, Aquitaine et au "Bazas/Langon" et dérivés de début mars sauf cas de force majeure pour lequel il doit absolument en

avertir son responsable avant la manifestation.

LES COMPETITIONS SONT SOUMISES A CONFIRMATION D'ENGAGEMENT; SOYEZ DONC TRES

LES COMPETITIONS SONT SOUMISES A CONFIRMATION D'ENGAGEMENT; SOYEZ DONC TRES ATTENTIFS AUX DELAIS DEMANDES

4) STAGES:

Les différents stages proposés seront pris en charge par le club à hauteur de 50%

5) **DEPLACEMENTS**:

Ils se font généralement en voiture particulière des dirigeants et des parents. Le regroupement se fait au club où vous devez amener les enfants. Dans le cas où un bus est mis à disposition, il est fortement conseillé de l'utiliser Seuls les déplacements sur des championnats hors Gironde pourront faire l'objet de dédommagement (si transport collectif non prévu.).

6) INFORMATIONS:

<u>LIRE SES MAILS</u>: il vous sera demandé l'adresse du parent responsable et éventuellement celle du jeune concerné.

Lire également régulièrement les panneaux d'affichage au club et consulter le blog :

stade-langonnais-athletisme.over-blog.com

Ne pas hésiter à téléphoner aux responsables.

7) MAILLOT:

Vous serez responsable du maillot du club qui vous sera remis contre une caution de 25€ à régler par chèque non DATE restitué en fin de saison (fin juin) si maillot remis, et en bon état.

Tout membre quittant le club devra impérativement restituer celui-ci.

Il doit être porté dans toutes les compétitions

COUPON A NOUS RETOURNER	
Je soussigné(e) Madame, Monsieur	
Responsable de Nom	Prénom
Déclarons accepter le présent règlement	
Signature du responsable	Adhérent(e)